



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5482

Opération de requalification du campus Lyon-ouest-Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'institut Paul Bocuse - Opération SE99IPB - Augmentation et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2017-1, programme 00014

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5482 - OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU CAMPUS LYON-  
OUEST-ECULLY - ATTRIBUTION D'UNE AIDE À  
L'INVESTISSEMENT POUR L'EXTENSION DE L'INSTITUT  
PAUL BOCUSE - OPÉRATION SE99IPB - AUGMENTATION  
ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION  
DE PROGRAMME N° 2017-1, PROGRAMME 00014  
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -  
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le domaine de la gastronomie est un des emblèmes majeurs du rayonnement lyonnais au plan international.

Le nom de Paul Bocuse incarne l'excellence gastronomique lyonnaise, et son Institut, fleuron de cet art, jouit d'une réputation qui rejaillit sur l'ensemble des professionnels de la gastronomie locale, et notamment les célèbres bouchons lyonnais.

L'Institut Paul Bocuse, association régie par la loi de 1901, est une école de management dans le domaine de la formation supérieure spécialisée en hôtellerie, restauration et arts culinaires, qui constitue une référence dans le domaine de la formation supérieure spécialisée en hôtellerie, restauration et arts culinaires.

Soutenue par les collectivités territoriales du territoire et des partenaires français et étrangers, elle a vu croître au fil des ans son envergure internationale qui se manifeste, notamment, par l'augmentation constante de ses effectifs étudiants.

Elle participe pleinement au rayonnement de la gastronomie Lyonnaise à l'international, mis en exergue par l'ouverture récente de la Cité de la gastronomie au sein de l'Hôtel dieu de Lyon ;

Le pouvoir d'attractivité de cette école, créée en 1990, accueillant 900 étudiants en France et plus de 300 à l'étranger, ayant doublé ses effectifs depuis 2015 et visant l'accueil d'environ 1 300 étudiants d'ici 2023 est démontré au niveau :

- des étudiants étrangers qui représentent, en France, près de 30 % des effectifs,
- de l'approche pluridisciplinaire de son centre de recherche dont l'objet scientifique est le plaisir de manger autour des sciences sociales, cognitives, économiques et nutritionnelles. Sa production scientifique fait référence. L'établissement propose des formations Bachelor en arts culinaires et Bachelor en hôtellerie-restauration qui ont fait l'objet d'une reconnaissance du Ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du Ministère du Travail,
- des professionnels du secteur qui recrutent les diplômés et sollicitent l'Institut Paul Bocuse pour former leurs collaborateurs aux techniques et management appliqués grâce à son centre de formation continue labellisé. L'établissement est ainsi membre de la Conférence des formations d'excellence du tourisme créée par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Éducation nationale.

Ses succès la conduisent aujourd'hui à engager une nouvelle phase de développement, confortant ainsi son implantation locale et visant à lui permettre de développer des formations adaptées aux besoins du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Cette opération visant à développer ses infrastructures, par la création de nouveaux pôles de formation, représente un programme d'investissement global de 26 895 000 €HT. Elle permettra, à terme, le doublement de la capacité d'accueil de l'Institut Paul Bocuse, afin de poursuivre son attractivité internationale.

Le projet repose sur l'acquisition d'une propriété limitrophe et la constitution d'un campus par pôle de formation :

- un pôle dédié à l'hôtellerie et la restauration (3 000 m<sup>2</sup>) dont l'estimation s'élève à 16 895 000 €HT pour une livraison en 2021, avec la création de 16 salles de cours, d'un amphithéâtre de 250 places ouvert sur l'écosystème local, d'un restaurant boutique d'application et la rénovation de 1 000 m<sup>2</sup> de château dédiés à l'accueil de l'Institut, à l'entrepreneuriat, le développement de son incubateur, aux espaces de co-working, un digital lab. pédagogique,
- un pôle dédié aux arts culinaires dont l'estimation s'élève à 9 100 000 €HT pour une livraison en 2023, avec l'extension du restaurant des étudiants et de son économat, l'extension et modernisation du hall d'accueil et du bar d'application, la création de nouveaux espaces d'apprentissage cuisine, pâtisserie, chocolaterie et enfin l'adaptation du bâtiment aux nouvelles normes : établissement recevant du public, personnes à mobilité réduite,
- un pôle créativité dédié à l'innovation et l'entrepreneuriat dont l'estimation s'élève à 900 000 €HT pour une livraison en 2020, avec l'extension du laboratoire des services, espace d'échanges et de créativité orienté sur la pédagogie inversée, le « learning by doing », le « design thinking », la création d'un laboratoire dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage, la création d'un nouvel environnement applicatif dédié à l'événementiel et aux concepts de restauration éphémère, vitrine du savoir-faire des étudiants, ouvert au public, et enfin l'aménagement de la résidence hôtelière d'application.

Afin de financer cette opération ambitieuse, l'Institut Paul Bocuse pourra compter sur :

- l'apport de la Fondation G&G Pelisson pour l'Institut Paul Bocuse : 8 845 000 €
- un financement bancaire : 13 450 000 €

Pour compléter le financement, l'Institut Paul Bocuse a sollicité le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon qui, pour chacune, au regard de ses compétences et de l'intérêt de ce projet, se proposent de répondre favorablement à cette demande de la manière suivante :

- régime d'aides à l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) (régime cadre exempté n° SA.40453) : subvention de la Métropole de Lyon de 2 000 000 € et subvention de la Ville de Lyon de 180 000 €;
- régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (régime cadre exempté n° SA.40206) : subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 2 000 000 € et subvention de la Ville de Lyon de 270 000 €

Compte tenu de l'intérêt présenté par ce projet pour le rayonnement international de la Ville de Lyon, il est donc proposé que cette dernière attribue à l'Institut Paul Bocuse une subvention globale de 450 000 €

Le versement de cette subvention fait l'objet de deux conventions soumises à votre approbation :

- une convention entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques ;
- une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'Institut Paul Bocuse définissant les conditions et modalités du versement de la subvention, ainsi que les contreparties auxquelles l'Institut Paul Bocuse s'engage.

Afin de financer cette opération, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme n° 2017-1 « Aménagements Développement économique et rayonnement international 2015-2020 », programme 00014, constituant la limite supérieure des dépenses qui sera ainsi fixée à 1 769 882,54€

Vu les articles L.1511-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le projet de convention entre la Ville de Lyon et l'association Institut Paul Bocuse ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2017-1 « Aménagements Développement économique et rayonnement international 2015-2020 », programme 00014, constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 1 769 882,54 euros.

2- Le lancement de l'opération n° SE99IPB « Extension de l'Institut Paul Bocuse – Subvention d'équipement » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2017-1, programme 00014.

3- La convention entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre des aides économiques par les communes dans le cadre de la loi NOTRe est approuvée.

4- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

5- Sous réserve de la signature de la convention prévue au paragraphe 3 du présent dispositif, le versement d'une subvention de 180 000 € par la Ville de Lyon au profit de l'association Institut Paul Bocuse dans le cadre du régime des aides à l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises (régime cadre exempté n° SA.40453) est approuvé.

6- Le versement d'une subvention de 270 000 € par la Ville de Lyon au profit de l'association Institut Paul Bocuse dans le cadre du régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (régime cadre exempté n° SA.40206) est approuvé.

7- La convention d'investissement entre la Ville de Lyon et l'association Institut Paul Bocuse est approuvée.

8- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

9 - Conformément au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00014, autorisation de programme n° 2017-1, opération n° SE99IPB et seront imputées sur le chapitres 204, et autres, fonction 23 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2020 : 450 000 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA